

Mot des
parents

Dispense

**Plus aucun
élève dispensé
d'EPS!**

Inaptitude

Absence

Certificat
Médical

Clarification Sémantique

Qui peut dispenser un élève de cours? Le professeur d'EPS ou le médecin scolaire dans le cas de la certification (dispense d'épreuve certificative)

Inaptitude

Permanente ou temporaire

Partielle ou totale

Incapacité

Certifiée par un médecin

[CM type – Décret de 1988](#)

[CM Type Acad Rennes
R2016](#)

[CM Projet R2017](#)

Apprendre en EPS : une variété des apprentissages → contenus moteurs, contenus méthodologiques, contenus sociaux : anticiper, concevoir les mises en œuvre liées aux contenus non moteurs

Le Projet Pédagogique EPS : outil collaboratif pour cibler les enjeux de formation, les contenus et les usages partagés

→ Politique de formation : quel élève souhaite-t-on former?

Le Règlement Intérieur : outil de communication avec les familles qui précise les droits, devoirs et règles de fonctionnement

Deux leviers

**Lutter contre la dispense
et l'absentéisme en EPS**

Accessibilité de la situation

Moyens de compensation disponibles

Travail collaboratif avec les AVS-AESH

Quelles apsa?

Eloge de la singularité

Et les autres élèves?

Ecole inclusive

Formation des enseignants

Référentiels adaptés

Une condition *sine qua non* avant toute adaptation : elle doit être justifiée par un certificat médical – Sans CM pas d'adaptation...

Permettre à tous de pratiquer quelle que soit leur incapacité : ADAPTER l'EPS, ses mises en œuvres et ses évaluations, pas ses compétences!

Optimisation du
pilotage académique

Mutualisation et
diffusion des « bonnes
pratiques »

Conception de
documents ressources
académiques

Groupe ressource
académique?

Groupes de secteur

Bilan/perspectives